

BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don pour la restauration de l'église de La Pernelle.

Montant du don :€

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvetage du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

En chèque :

OBLIGATOIREMENT A L'ORDRE DE :

Sauvegarde du Patrimoine de LA PERNELLE.

Ou bien en espèces :

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50000€.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 5^o/_∞ du chiffre d'affaires.

A réception de votre don vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souhaite faire un don anonyme

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date :

Signature

© ASPDLP 06/2017.

BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don pour la restauration de l'église de La Pernelle.

Montant du don :€

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvetage du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

En chèque :

OBLIGATOIREMENT A L'ORDRE DE :

Sauvegarde du Patrimoine de LA PERNELLE.

Ou bien en espèces :

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50000€.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 5^o/_∞ du chiffre d'affaires.

A réception de votre don vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souhaite faire un don anonyme

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date :

Signature

© ASPDLP 06/2017.

BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don pour la restauration de l'église de La Pernelle.

Montant du don :€

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvetage du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

En chèque :

OBLIGATOIREMENT A L'ORDRE DE :

Sauvegarde du Patrimoine de LA PERNELLE.

Ou bien en espèces :

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50000€.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 5^o/_∞ du chiffre d'affaires.

A réception de votre don vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souhaite faire un don anonyme

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date :

Signature

© ASPDLP 06/2017.